

### A compléter par le titulaire

Nom : ..... N° registre national : .....

Prénom : ..... N° inscription (OA) : .....

Adresse : .....

Compte bénéficiaire IBAN : \_\_\_\_\_

BIC bénéficiaire : \_\_\_\_\_

Sollicite l'indemnisation du congé de naissance pour accueillir mon enfant .....  
(prénom et nom) adopté le ..... / ..... / .....

Je joins à la présente une copie de l'acte d'adoption.

Date : ..... / ..... / .....

Signature : .....

### Remarques

Le congé d'adoption est accordé au titulaire du droit aux indemnités en règle d'assurabilité occupé par les liens d'un contrat d'emploi.

Le congé d'adoption est accordé aux 2 parents qui remplissent les conditions d'assurabilité. Il est accordé pour un nombre déterminé de semaines consécutives. Le nombre de semaines maximum accordées varie en fonction de l'âge de l'enfant adopté :

- 6 semaines pour un enfant de 0 à 2 ans (12 semaines si l'enfant est handicapé)
- 4 semaines pour un enfant de 3 à 8 ans (8 semaines si l'enfant est handicapé)

Les 3 premiers jours du congé d'adoption restent à charge de l'employeur. Il doit débiter dans les 2 mois qui suivent la date d'inscription de l'enfant adopté dans les registres de la population ou des étrangers.